

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
SECTEUR B - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MORANCEZ
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BARJOUVILLE
MONSIEUR LE DIRECTEUR - CM EAU

La synthèse annuelle 2021 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

CHARTRES METROPOLE

Prélèvement	00122643	Commune	BARJOUVILLE
Unité de gestion	0141 CHARTRES METROPOLE	Prélevé le :	mardi 09 avril 2024 à 11h51
Installation	TTP 000143 LES LARRIS	par :	FOT
Point de surveillance	P 0000000156 STATION DE POMPAGE (TTP)	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
Température de l'eau	12.7 °C				25.00
pH	7.4 unité pH			6.50	9.00
Chlore libre	0.38 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0.46 mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : 28X Code SISE de l'analyse : 00128585 Référence laboratoire : LSE2404-39977

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R417888	0.148	µg/L	0.10		
Chlorothalonil R471811	1.859	µg/L	0.10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00122643)

Eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour les paramètres chlorothalonil R471811 et chlorothalonil SA (R417888). Cette non-conformité n'entraîne pas de restriction d'usage pour les consommateurs, au regard des connaissances scientifiques actuelles. Un contrôle renforcé est mis en place et des actions correctives sont demandées à la PRPDE.

Chartres, le 22 juillet 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE